

On peut évidemment soutenir que les législateurs n'agiront qu'en réaction aux préoccupations exprimées par leurs mandants, et que si le problème des pluies acides soulève de vives inquiétudes au Canada, il n'a somme toute qu'une importance secondaire aux États-Unis. Mais ce point de vue néglige certaines réalités très présentes et fait fi de la nature de notre relation traditionnelle.

D'abord, la couverture des médias et la tenue de conférences comme celle-ci sont un signe évident d'un intérêt de plus en plus marqué aux États-Unis. Cela me semble refléter une prise de conscience de plus en plus grande de la possibilité de dommages environnementaux considérables aux États-Unis, par exemple en Nouvelle-Angleterre, dans le centre-nord du pays, dans certaines parties de la région des Rocheuses et dans les Appalaches. Ainsi donc, si le phénomène des précipitations acides n'a pas reçu à ce jour autant d'attention aux États-Unis qu'au Canada, les Américains vigilants et clairvoyants semblent néanmoins tenir compte des signes avant-coureurs.

J'estime en outre que les législateurs américains ne dérogeront pas aux méthodes utilisées de longue date par les deux pays pour résoudre leurs problèmes communs. Le Canada et les États-Unis règlent depuis des années leurs problèmes environnementaux de manière efficace et équitable tout en accordant toute l'attention voulue au respect du droit international et des responsabilités qu'il entraîne. L'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs est un exemple particulièrement éloquent de la coopération dont les deux pays ont fait montre pour régler efficacement un problème de pollution d'envergure.

Mais les pluies acides représentent un sérieux problème bilatéral, parce que les Canadiens estiment que tout nouveau retard apporté à l'adoption de mesures en vue de combattre cette menace croissante peut entraîner des dommages additionnels incalculables. De tels retards répugneraient particulièrement aux Canadiens s'ils n'étaient le fait que d'intérêts acquis limités. Mais il est clair qu'il est maintenant impératif d'adopter des mesures législatives si l'on veut éviter d'ajouter aux dommages. C'est en reconnaissance de ce fait que la Chambre des communes et le Sénat du Canada ont récemment décidé à l'unanimité de fournir l'autorité nécessaire - par le biais d'amendements à la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique - pour satisfaire à nos obligations vis-à-vis des États-Unis à l'égard de la pollution atmosphérique transfrontière.

Étant donné cette initiative et l'application de mesures destinées à contrôler les sources canadiennes de polluants, les Canadiens attendent maintenant des États-Unis